

## Site Natura 2000 FR200695 "Réseau hydrographique du Lisos"

### Concertation sur les objectifs opérationnels

Groupe de travail Propriétaires riverains et activités agricoles (3 juillet 2012)

Groupe de travail Loisirs (chasse, pêche, randonnées) et activités proche du cours d'eau (5 juillet 2012)

#### Contenu du compte rendu:

- Les remarques faites en groupes de travail
- Support de la présentation orale avec les commentaires intégrés
- Les objectifs opérationnels finalisés à partir des propositions faites en groupe de travail
- Tableau de présentation de la définition des enjeux de conservation

Participants aux réunions:

<b>Nom Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>	<b>Groupe de travail</b>
LABEAU-BENTEJAC Dominique		Propriétaire	3 juillet
BARBERIN André			3 juillet
DULUC Lucienne		Propriétaire	3 juillet
GRENIER Christian		Propriétaire	3 juillet
DUMAS Guy	Association départementale des piégeurs agréés du Lot- et-Garonne	Président	3 et 5 juillet
TIMBAL Jean	CSRPN Aquitaine	Représentant	3 juillet
BEDOUET Delphine	Cave du marmandais	Responsable qualité et environnement	3 juillet
BENTEJAC Simon	Commune de Noailac	Propriétaire	3 juillet
GUIPOUY Lafargue Fabienne	Commune de Hure	Propriétaire moulin de Cros	3 juillet
ROBELIN Françoise	Commune de Saint- Sauveur de Meilhan	Propriétaire moulin de Segueys	3 juillet
DUSSILLOLS François		Propriétaire	3 juillet
RICADAT François	Chambre d'Agriculture de Gironde	Représentant	3 juillet
PELLETIER Alexandre	ONCFS	Représentant	5 juillet
MARY Michel	Association départementale des piégeurs agréés de Gironde	Président	5 juillet
NOËL Nadia	AAPPMA « Les Pêcheurs du Réolais »	Présidente	5 juillet
LACOSTE Georges	Société de pêche de Meilhan	Représentant	5 juillet
JAUTARD Alain	Commune de Hure	Propriétaire	5 juillet
JAUTARD Régine	Commune de Hure	Propriétaire	5 juillet
SOURIAT Marion	Conservatoire d'Espaces naturels d'Aquitaine	Chargée de mission	3 et 5 juillet
TARTARY Pascal	Conservatoire d'Espaces naturels d'Aquitaine	Chargé de mission	3 juillet
CAYRE Marion	Conservatoire d'Espaces naturels d'Aquitaine	Stagiaire	3 et 5 juillet

# Remarques

Les deux réunions se sont déroulées de la même façon avec une présentation de 30 min et un temps d'échange d'1h sur les objectifs opérationnels. Au cours de la présentation, la démarche générale de Natura 2000 est rappelée ainsi que son rôle. Un point est fait sur le diagnostic socio-économique et écologique afin de rappeler les points forts du territoire et les problématiques liées au site.

Dans la seconde partie de la présentation, la démarche de définition des enjeux jusqu'aux mesures de gestion est présentée avec les enjeux et les objectifs de conservation définis en lien avec le contexte du territoire.

Les objectifs opérationnels présentés dans ce compte rendu ont été définis à partir des échanges intervenus lors des groupes de concertation et des conclusions des experts. Si des remarques ou des précisions sont, selon vous, à apporter, ils sont soumis à concertation jusqu'à fin Août 2012. Vous pouvez nous contacter avec l'onglet "contact" sur le site internet à l'adresse suivante: [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos)

La présentation des objectifs opérationnels permet de lancer les échanges sur le thème de la gestion du cours d'eau. Les berges du cours d'eau appartiennent aux propriétaires, des questions sur les méthodes d'entretien persistent. Des problèmes d'entretien se sont présentés lorsque les propriétaires ne peuvent pas faire les travaux eux-mêmes et que c'est un prestataire de service qui s'en charge, les travaux ne sont pas sélectifs et souvent dévastateur. De même un propriétaire souligne que son matériel n'est peut-être pas adapté et qu'ils manquent d'informations dans ce domaine.

Marion SOURIAT a répondu concernant la gestion de la végétation de bord de cours d'eau. Elle a contacté le CRPF afin d'avoir des préconisations de gestion à transmettre aux différents acteurs du territoire. Il n'y a pas de syndicat d'aménagement sur le cours d'eau, une vraie volonté d'avoir une gestion cohérente sur le cours d'eau se fait sentir ainsi que la présence d'un technicien rivière pour assurer cette gestion. Pascal TARTARY expose qu'il existe des solutions pour cet entretien en léguant la gestion du site à une structure (Fédération de pêche, Conservatoire d'Espaces Naturels...), se sont des mesures conservatoires. Enfin, dans le cadre de la démarche Natura 2000, il existe des aides financières avec des contrats pour un engagement de 5 ans.

Sur un autre cours d'eau, une association d'insertion a recruté un technicien rivière pour faciliter la gestion de ces milieux linéaires que sont les cours d'eau. La question de la faisabilité d'un tel recrutement sur le Lisos est posée. Il y a encore des arbres datant de la tempête de 1999 dans le cours d'eau.

Au niveau du moulin du Cros, des pollutions agricoles ont été retrouvées, la source est inconnue, il serait intéressant de trouver la source de cette pollution afin de mettre en place un dispositif pour la limiter et la supprimer.

D'après certains propriétaires, il y aurait plusieurs chauves-souris présentes dans les moulins. Ces espèces sont en régression et protégées. Pour le moment, aucun recensement n'a encore été fait à proximité du Lisos.

La présentation des objectifs opérationnels a ouvert la discussion sur le piégeage, le ragondin, le vison d'Amérique et le vison d'Europe. Monsieur Alexandre Pelletier de l'ONCFS rappelle que le ragondin est piégé avec des cages possédant le trou à vison qui est obligatoire et que le piège en X est interdit pour le ragondin.

Le président de l'association départementale des piégeurs agréés de Gironde, Monsieur MARY, nous informe de la possibilité de passer des conventions avec les communes du bassin versant. C'est déjà le cas sur d'autres communes comme Blanquefort, Villenave d'Ornon, Barsac...Les volontaires sont défrayés et les cages leurs sont fournies. Les conventions permettraient d'augmenter la pression de piégeage du ragondin et de recenser le nombre de piégeurs par commune.

D'après Monsieur DUMAS, président de l'association départementale des piégeurs agréés du Lot et Garonne, il y a en Lot-et-Garonne une 100<sup>ème</sup> d'adhérents avec 600-800 piégeurs actifs. La pression de piégeage sur le cours d'eau lui est inconnue. Une convention est signée avec la ville d'Agen. Selon les deux présidents des associations des piégeurs agréés, il serait possible de fonctionner avec une cohérence de piégeage sur les deux départements avec une coordination faite au niveau du bassin versant.

Afin de pallier au manque d'information sur la localisation et le nombre de piégeurs sur les communes (agréés ou non), une proposition concernant la charte est faite. La charte est un outil qui permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier. L'adhésion à cette démarche est volontaire. La charte contient des engagements généraux valables sur tout le site et des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le destinataire ou de son activité.

Lorsque les piégeurs signeront la charte pour leur activité de piégeage, un recensement plus précis des piégeurs sur le cours d'eau et par commune pourra être établi. Enfin, un système de convention avec les communes du bassin versant pourrait engager la mobilisation des piégeurs.

Le problème de l'accès au cours d'eau pour les piégeurs lorsqu'ils pénètrent dans des propriétés privées est également évoqué. C'est un problème pour les piégeurs car certaines portions du cours n'étant pas accessibles, le ragondin va s'y réfugier, ce qui diminue l'efficacité du piégeage. La question de l'agrément au piégeage pour les associations de pêche a également été posée afin que les pêcheurs puissent participer à cette campagne de piégeage.

Monsieur DUMAS, spécifie que certains organismes en Lot et Garonne commercialisent des cages sans le trou à vison (car il rappelle que ce dispositif n'est pas obligatoire dans tous les départements). Un accord avec ces fabricants pourrait être passé afin de limiter ces ventes dans les départements réglementés.

Lors de la présentation de l'objectif opérationnel concernant la régression des milieux agro-pastoraux liée à la déprise agricole, une information est apportée au sujet d'un berger qui viendrait à Aillas l'hiver. Ce dernier pourrait pratiquer du pâturage itinérant pour venir entretenir les zones de pelouses sur le coteau de Grignols.

La populiculture est bien présente sur tout le cours d'eau, afin de ne pas avoir de compétition avec d'autres espèces arbustives les premières années, un entretien de pelouses rares est indispensable. Cependant les années suivantes il serait possible de laisser la végétation en dessous. Elle pourrait constituer un refuge pour le Vison d'Europe. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cette végétation pourrait également être appréciée par les sangliers.

Il est demandé une pêche de l'écrevisse de Louisiane toute l'année pour les non pêcheurs afin de limiter l'expansion de la population de cette espèce invasive. Cependant cette proposition ne peut pas être acceptée vis-à-vis de la réglementation. En effet pour pêcher, il faut être titulaire d'une carte de pêche. La pêche est autorisée toute l'année en 2ème catégorie (c'est le cas du Lisos). Il est interdit de les relâcher ou de les introduire dans un autre milieu. La pêche se fait à la balance. 6 balances autorisées par titulaire de carte. Le diamètre doit être au maximum de 30 cm. La taille des mailles doit être au minimum de 10 mm.

La discussion s'est installée autour des dates imposées dans les contrats (ex : dates de fauche), or selon les années et la météo, les périodes favorables peuvent être décalées, il a été demandé de prendre en compte ce problème.

# Présentation orale

## Déroulement de la séance

Introduction

I- Diagnostic écologique et socio-économique

II- Des enjeux de conservation aux mesures

III- Définition des objectifs opérationnels

2

## Introduction

Démarche Natura 2000:

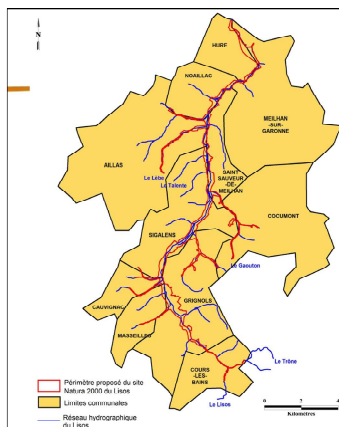
- **Objectif:**

Concilier les **exigences écologiques** des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles**.

- **Démarche volontaire**

- **Etude d'incidence**

- **Périmètre proposé: 690 ha**



3

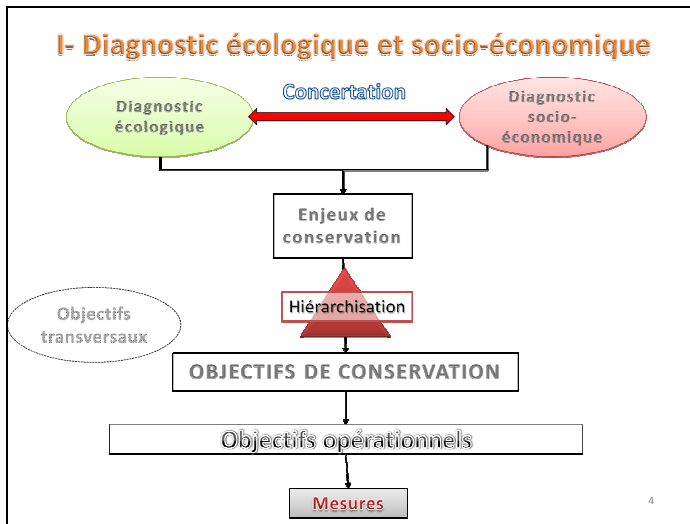
## Introduction:

Démarche Natura 2000:

➤ Démarche européenne contre le phénomène d'érosion de la biodiversité

➤ La **démarche française Natura 2000** est **concertée** et **contractuelle** c'est-à-dire basée sur la démarche volontaire, (ex : groupes de concertation).

Sur chaque site Natura 2000, une **étude d'incidence** (volet réglementaire) est nécessaire lorsque des projets peuvent toucher la sensibilité du site.



## I- Présentation du Diagnostic socio-économique et écologique :

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du document d'objectifs fixé par le cahier des charges.

Chaque espèce et habitat, recensés sur le site, constituent un enjeu à part entière qu'il est souhaitable de hiérarchiser afin de définir l'ordre de priorité des actions qui seront mise en œuvre dans le Document d'objectifs.

La hiérarchisation des enjeux et la définition des menaces sont faites à l'appui des groupes de concertation et du diagnostic écologique et socio-économique. Cela permet d'affiner les problématiques du site mais également de mettre en relief les atouts du site qu'il va falloir valoriser.

Objectifs transversaux : ces objectifs s'ajoutent aux objectifs de conservation. Ils sont applicables à l'ensemble du site et ne sont pas spécifiques à une espèce ou à un habitat comme par exemple :

- Lutte contre les espèces exotiques invasives
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion
- Sensibiliser, Communiquer, Informer
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site

- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**
  - **Polyculture** de céréales et surfaces fourragères avec **élevage** dominants
  - **Qualité d'eau moyenne** influencée par **plusieurs facteurs**:
    - Besoins en eau
    - Obstacle à la circulation
    - Faible pente
  - Cours d'eau **très utilisé**
  - **Faible densité de population** du BV
  - **Axe à grands migrateurs amphihalins**
  - **Fait partie du programme « Rivières pilotes »**
  - **Moulin de la Rabèze -> Zone d'action prioritaire (PGA)**

5

#### Les points forts du diagnostic :

➤ **Diagnostic écologique:** Inventaire précis des habitats et des espèces, de leur répartition ainsi que de leur état de conservation actuel.

➤ **Diagnostic socio-économique:** Mise en lumière des activités présentes sur le territoire et leurs interactions avec les habitats et les espèces.

La **polyculture de céréales** en aval et **l'élevage** en amont sont les activités dominantes du bassin versant. La **qualité de l'eau (moyenne) du Lisos est influencée** par plusieurs facteurs notamment le **manque d'eau** lié aux besoins (prélèvements d'eau potable, irrigation), aux **obstacles à la circulation** des eaux et à la **faible pente du réseau**. C'est un **cours d'eau très utilisé** notamment pour la chasse, la pêche et la randonnée.

Le Lisos est désigné "**axe à grands migrateurs amphihalins** " avec la présence de la Lamproie de Planer, de la Lamproie marine, de la Lamproie de rivière et de l'Anguille Européenne traduisant un très fort enjeu de migration.

Le Lisos fait partie de la démarche "**rivières pilotes**": restauration de la libre circulation pour l'anguille et les autres espèces migratrices. Dans ce cadre, le cours d'eau a en effet été classé comme infranchissable pour les poissons migrateurs par l'Association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne).

**Le moulin de Rabèze** a conduit au **classement du cours d'eau en zone d'action prioritaire** identifiée par le Plan de Gestion Anguille.

Faible densité de population du bassin versant (28 hab/km<sup>2</sup>), avec une tendance au dépeuplement.

Les habitats d'intérêt communautaire

Fourrés humides



7

Les fourrés humides:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** (Riveraines), **MOYEN** (lisière forestières)

objectif: **BON**

**Représente 1,3 % (8,93 ha du site)** (2 types: bords de chemin humide ou zone de bords de cours d'eau, la végétation est assez haute avec des orties et des prêles)

Les habitats d'intérêt communautaire

Praires de fauche



8

La prairie de fauche:

état de conservation actuel : **MOYEN**

objectif: **BON**

**Représente 2,85 % (19,65 ha du site)**

Les habitats d'intérêt communautaire

Pelouses sèches sur calcaires



9

La pelouse sèche sur calcaire:

état de conservation actuel : **MAUVAIS**

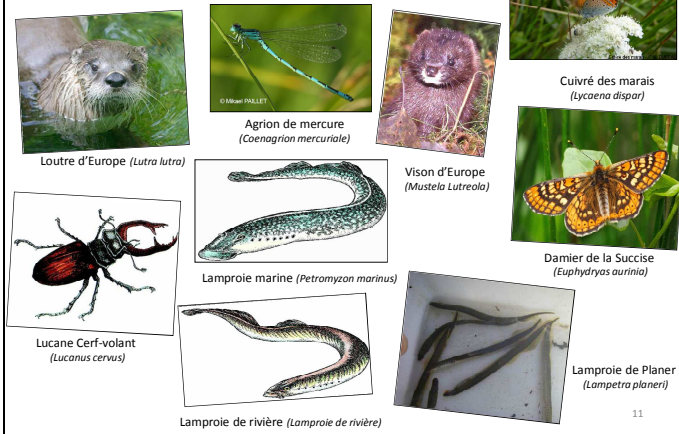
objectif: **BON**

**Représente 0,27 % (1,88 ha du site)**



I- Diagnostic écologique et socio-économique

Les espèces d'intérêt communautaire



Vison d'Europe:

état de conservation actuel : **TRES MAUVAIS** / objectif: **MOYEN**

Loutre:

état de conservation actuel : **Non recensé**

Lamproie de Planer:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Lamproie de Rivière:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** / objectif: **BON**

Lamproie marine:

état de conservation actuel : **MAUVAIS** / objectif: **BON**

Damier de la Succise:(habitat d'espèce: prairie)

état de conservation actuel : **Non recensé**

Cuivré des marais:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Agrion de mercure:

état de conservation actuel : **MOYEN** / objectif: **BON**

Lucane Cerf-volant: (habitat d'espèce: boisement)

état de conservation actuel : **BON** / objectif: **BON**

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Habitats naturels
Très fort	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
	Pelouses sèches
Fort	Prairies de fauche
	Fourrés humides
Moyen	
Faible	

12

II- Des enjeux de conservation aux mesures

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Pour chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire un niveau d'enjeu lui est attribué, les deux colonnes concernant les habitats et les espèces sont indépendantes l'une de l'autre. La hiérarchisation des enjeux va définir la priorité dans les objectifs de conservation, les objectifs opérationnels et les mesures.

Cette étape symbolise la **genèse des objectifs de conservation**. Les menaces ont été définies par le croisement de la **valeur patrimoniale** de l'espèce et du **niveau de risque globale évalué sur le site**. Ce croisement donne le **niveau de l'enjeu**: très fort, fort, moyen, faible pour chaque espèce ou habitat d'intérêt communautaire. Par exemple, une espèce à très forte valeur patrimoniale et dont le risque de destruction sur le site est fort sera un enjeu **très fort sur le site**. **Les mesures de gestion pour cette espèce devront être mises en œuvre en priorité.**

1. Les enjeux de conservation hiérarchisés:

Niveau d'enjeu de conservation	Espèces
Très fort	Vison d'Europe
	Lamproie marine
	Lamproie de rivière
	Loutre
Fort	Lamproie de Planer
Moyen	Damier de la Succise
	Agrion de mercure
	Cuivré des marais
Faible	Lucane cerf-volant

2. Les objectifs de conservation hiérarchisés:

Code objectif	Intitulé de l'objectif
OCP1	Conservier et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats
OCP2	Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de fourrés humides
OCP3	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux et reconquérir les pelouses sèches
OCS1	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
OCS2	Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'Aggrion de mercure
OCT1	Conservier les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats
OCT2	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conservier les populations d'insectes

1. Les objectifs de conservation:

**OCP: Objectif de Conservation Prioritaire**  
**OCS: Objectif de Conservation Secondaire**  
**OCT: Objectif de conservation Tertiaire**

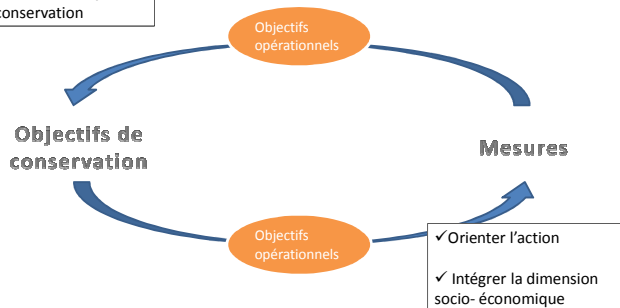
Ils permettent **d'assurer la conservation** voire la restauration des habitats naturels et des espèces en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles du territoire.

**Un objectif de conservation** peut répondre à **un ou plusieurs enjeux de conservation**.

Pour définir les objectifs de conservation nous avons tenu compte qu'ils soient cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans d'autres plans ou schéma existant sur le territoire (ex : Plan National d'Action du Vison d'Europe).

3. Les objectifs opérationnels:

✓ Atteindre les objectifs de conservation

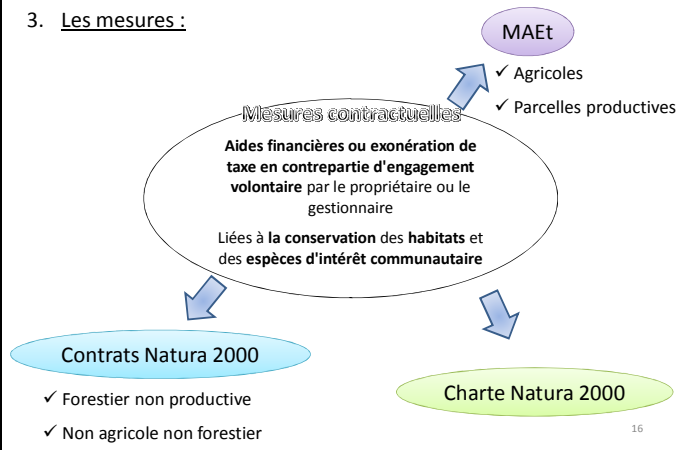


3. Les objectifs opérationnels:

➤ Ils détaillent et précisent chaque objectif de conservation, en intégrant la dimension socio-économique afin d'orienter le choix des actions de gestion. La déclinaison des objectifs de conservation en objectifs opérationnels peut **permettre d'affiner le lien entre eux** et les **mesures à mettre en œuvre pour les atteindre**.

➤ Les objectifs opérationnels sont **temporalisés** : il faut les atteindre d'ici la réactualisation du Docob.

3. Les mesures :



4. Les mesures

Les mesures proposées doivent permettre d'atteindre les objectifs de conservation retenus à l'issue des phases de diagnostic et de hiérarchisation.

Les mesures seront détaillées lors des prochains groupes de travail qui se dérouleront en octobre- novembre 2012.

# Concertation sur les objectifs opérationnels

**OCP1** Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et de leurs habitats

18

**OCP2** Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de Forêts alluviales et de fourrés humides

19

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCP3</b>	Empêcher la régression des milieux agro pastoraux et reconquérir les pelouses sèches
-------------	--

20

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCS1</b>	Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
-------------	---

21

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCS2</b>	Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'Agrion de mercure
-------------	--

22

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCT1</b>	Conserver les populations de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de ses habitats
-------------	---

23

III- Définition des objectifs opérationnels

<b>OCT2</b>	Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes
-------------	--

24

 **Conservatoire  
d'espaces naturels  
Aquitaine** [www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/lisos)

---

 Site Natura2000 du LISOS



[Accueil](#) | [Découvrir Natura2000](#) | [Découvrir le Lisos](#) | [Contact](#) | [Téléchargements](#)

**Bienvenue**

Soumis par admin le ven, 05/13/2011 - 13:30

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

**Merci pour votre attention**

25

# Définition des enjeux

	Espèces Faune DH2	Code Natura 2000	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
Mammifères	<b>Vison d'Europe</b>	<b>1356</b>	<b>Prioritaire</b>	<b>Très forte</b>	<b>Très fort</b>	<b>Très fort</b>
	Loutre d'Europe	1355	IC	Très forte	Fort	Très fort
Insectes	Cuivré des marais	1060	IC	Moyenne	Moyen	Moyen
	Agrion de Mercure	1044	IC	Forte	Moyen	Moyen
	Damier de la Succise	1065	IC	Moyenne	Moyen	Moyen
	Lucane cerf-volant	1083	IC	Moyenne	Faible	Faible
Poisson	Lamproie de Planer	1096	IC	Forte	Fort	Fort
	Lamproie marine	1095	IC	Très forte	Très fort	Très fort
	Lamproie de rivière	1099	IC	Très forte	?	Très fort

Figure 1: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les espèces d'intérêt communautaires

Habitats	Code Natura 2000	Code CORINE	Statut européen	Valeur patrimoniale globale/locale	Risque global/local	Niveau d'enjeu de conservation
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	<b>91EO</b>	<b>44.3</b>	<b>Prioritaire</b>	<b>Très forte</b>	<b>Très fort</b>	<b>Très fort</b>
Fourrés humides	6430	37.71 /37.72	IC	Moyenne	Très fort	Fort
Prairies de fauche	6510	38.2	IC	Forte	Fort	Fort
<b>Pelouses sèches sur calcaires</b>	<b>6210</b>	<b>34.32</b>	<b>Prioritaire</b>	<b>Forte</b>	<b>Très fort</b>	<b>Très Fort</b>

Figure 2: Tableau de définition du niveau d'enjeu de conservation pour les habitats d'intérêt communautaires

Valeur patrimoniale		Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Risque/Menace					
Faible		Faible	Faible	Faible ou moyen	Faible ou moyen
Moyen		Faible	Moyen	Moyen ou fort	Moyen ou fort
Fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Fort	Très fort
Très fort		Faible ou moyen	Moyen ou fort	Très fort	Très fort

**Matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation (DREAL, PACA, 2007)**